



PRÉFET DE LA RÉGION
GRAND EST

COMMISSION RÉGIONALE DE LA FORÊT ET DU BOIS

Réunion du 28 septembre 2018

Compte-rendu

La commission régionale de la forêt et du bois (CRFB) s'est réunie le 28 septembre 2018 sous la présidence de M. Daniel GREMILLET, élu référent filière forêt-bois du Conseil régional et de M. Sylvestre CHAGNARD, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

La liste des participants est jointe en **annexe**.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Présentation du projet de PRFB (programme régional de la forêt et du bois)
2. Présentation de la structuration de l'interprofession forêt-bois Grand Est
3. Point sur les appels à projets de l'ADEME en cours
4. Présentation du projet de schéma d'aménagement communal concerté d'Urbès (68)
5. Présentation du plan d'action régional PPA (peste porcine africaine)

Les documents de séance et les diaporamas présentés sont disponibles sur le site internet de la DRAAF Grand Est : <http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/Reunion-de-la-CRFB-28-septembre>

MM. GREMILLET et CHAGNARD ouvrent la séance en annonçant que le point principal est constitué par la présentation du PRFB pour avis de la CRFB, résultat d'un travail considérable réalisé par l'ensemble de la filière. Ils remercient les personnes ayant participé aux travaux. Ils précisent également que deux sujets d'actualité se sont ajoutés : la peste porcine africaine qui fera l'objet d'une présentation au cours de la CRFB, ainsi que l'attaque importante de scolytes constatée sur la région qui nécessitera la tenue d'une réunion des acteurs de la filière d'ici la fin du mois, dans un format gestion de crise.

Point 1 – Présentation du projet de PRFB

Présentation par Mme WURTZ, M. VIADER (DRAAF, service régional de la forêt et du bois) et M. VALET (CEREMA) – cf diaporamas.

M. RENAUD se félicite des titres retenus pour les deux premiers axes du PRFB (Donner un nouvel élan à l'action interprofessionnelle / Renforcer la compétitivité de la filière au bénéfice du territoire régional) qui valorisent l'aspect économique de la filière. L'aval de la filière doit être performant car il tire l'amont. Il précise que la dimension économique de la forêt n'est pas contradictoire avec ses dimensions sociale et environnementale. Il revient également sur deux sujets importants : l'équilibre sylvo-cynégétique (ESC) et les entreprises de travaux forestiers (ETF). L'ESC est un sujet sensible qui menace encore aujourd'hui la pérennité du patrimoine boisé. Il salue le travail de concertation avec les chasseurs, mené par l'État et la Région et considère que le compromis actuel est raisonnable tout en s'interrogeant sur la déclinaison des recommandations issues de ce travail au niveau des départements. Concernant les ETF, il souligne que les conditions de travail difficiles et la fragilisation du tissu d'entreprises, voire la disparition d'un grand nombre d'entre elles, met en péril la mobilisation des bois. Un travail sur la formation et l'attractivité des métiers est indispensable. L'ONF a sa part de responsabilité pour sécuriser l'activité des ETF notamment par la

contractualisation pluriannuelle de prestation de services. La douceur des hivers conjuguée à la problématique du tassement des sols rend l'exploitation délicate. Il faut dès à présent réfléchir à des modes de débardage alternatifs.

M. BONHOMME partage l'intervention de M. RENAUD et salue le document qui constitue un bon cadre de travail pour les prochaines années. Les travaux du PRFB ont le mérite d'avoir mis autour de la table des partenaires qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble avec des objectifs communs. Il constate de vraies avancées sur le sujet de l'ESC. Il rappelle qu'une grande partie de la récolte supplémentaire se trouve en forêt privée et que cette dernière prendra sa part. Il s'interroge toutefois sur les moyens d'animation qui seront mis en œuvre pour rendre cette mobilisation supplémentaire possible.

M. DESBROSSE reconnaît qu'un travail conséquent a été réalisé depuis deux ans et constate que forestiers et chasseurs sont arrivés à se mettre en phase sur l'ensemble des objectifs. Il reste néanmoins quelques sujets sensibles comme l'agraine qui nécessiteront un ajustement dans le document. Il reconnaît que le PRFB donne des orientations mais que pour atteindre les objectifs il faut des outils pragmatiques déclinables au niveau du terrain. Il conclut en remerciant tous les acteurs de l'engagement mis en œuvre.

M. MATHIEU confirme que pour augmenter la mobilisation en forêt privée, il est nécessaire de réaliser plus d'animation. Il souligne que le morcellement de la forêt privée nécessite un important travail de concertation. Il reconnaît que la filière a un réel besoin de structuration, notamment au niveau de l'interprofession et précise que la chambre d'agriculture prendra sa part dans ce travail. Il préférerait que l'on parle d'équilibre agro-sylvo-cynégétique et constate de réelles avancées sur le sujet dans le programme même s'il reste encore à faire sur le terrain.

M. JACQUET souligne l'importance de l'animation en forêt privée mais précise que le regroupement et la structuration des propriétaires forestiers sont également importants pour la mobilisation. Il illustre ses propos en indiquant qu'un propriétaire seul vend en moyenne 18 m³ par an alors qu'en mode groupé, il vend 58 m³ par an. Il est donc important d'inciter les propriétaires au regroupement pour générer une commercialisation supplémentaire.

M. KLEIN regrette que le PRFB expose les considérations économiques avant même de parler forêt et ressource forestière. Le programme propose d'intensifier la gestion forestière, alors que compte-tenu des incertitudes liées au climat et des limites que rencontre la sylviculture actuelle, il serait bon de proposer une extensification de cette sylviculture. Il s'étonne également de l'absence d'un bilan chiffré des actions prévues et réalisées dans les orientations régionales forestières pour la période 1998-2018 qui aurait constitué un préambule logique au PRFB. Il estime que la présentation par massif est insuffisante et regrette que la démarche ERC (éviter, réduire et compenser) se limite à quelques points alors qu'elle devrait concerner tous les objectifs et sous-objectifs. Il liste ensuite un certain nombre de propositions, reprises dans le document envoyé par FNE GE (France nature environnement Grand Est) à la DRAAF, le 10 septembre 2018 et parmi lesquelles figurent : évaluer et augmenter le puits de carbone en forêt, limiter les plantations, maîtriser le bois-énergie, produire durablement du bois d'œuvre, appliquer une gestion multifonctionnelle... Il conclut en annonçant l'opposition de FNE au projet de PRFB et évoque l'éventualité du dépôt d'un recours.

M. SIAT félicite l'ensemble des acteurs pour le travail réalisé et se déclare satisfait, suite à l'étude régionale IFN sur la disponibilité en bois, de la réactualisation des chiffres concernant le bois d'œuvre ainsi que de sa répartition. Il affirme l'importance de la transformation locale et de la sécurisation des approvisionnements, nécessaires pour donner une visibilité et un avenir aux entreprises de première et seconde transformation. Il estime que la RDI est essentielle pour toutes les essences, à intensifier et à voir au niveau de la filière et non uniquement à celui de la première transformation. Il termine son intervention en indiquant qu'il partage les propos des forestiers privés et publics en souhaitant une réussite au programme.

M. DACLIN indique que la mobilisation supplémentaire se fera dans la petite forêt privée. Il alerte l'assemblée qu'il y a un risque de mitage dans ce type de propriété suite à des coupes rases non suivies par un reboisement. Il souligne qu'une animation est indispensable, accompagnée par de la création de desserte et des reboisements. Il estime qu'on ne peut pas se contenter de bonnes intentions au sujet de la sécurisation des industries locales et qu'il est indispensable de rendre la contractualisation plus attractive pour les propriétaires forestiers, privés et publics. Il souligne enfin qu'il est nécessaire de mener un travail de fond et une réflexion sur les ETF si l'on souhaite mobiliser plus, sur des petits chantiers.

M. JACOMET souhaite ne pas s'interdire le recours à des essences allochtones dans le cadre de reboisement d'habitats du sous-type E2 et propose un ajustement de la rédaction du PRFB dans ce sens.

M. JACQUET revient sur l'évaluation environnementale qui a identifié les peupleraies comme point d'attention. Il précise que la populiculture revêt des formes diverses dans les régions et que des sylvicultures alternatives existent avec des itinéraires impactant peu les milieux. Il signale qu'un travail de RDI est en cours sur la question et qu'il ne faut pas faire d'amalgame avec d'autres régions où la populiculture génère plus d'impacts.

M. CHAGNARD enregistre la nécessité d'un ajustement rédactionnel sur les points énoncés par MM. DESBROSSE et JACOMET. En réponse à l'intervention de M. KLEIN, il indique que la livraison de l'étude IGN concernant la disponibilité devrait répondre à un certain nombre de ses interrogations, le reste relevant plus de la consultation du public.

M. GREMILLET regrette la position de FNE et sa volonté de recours, car l'aspect environnemental a largement été développé. Il trouve de surcroît que le Grand Est a été exemplaire sur le sujet, par rapport à d'autres régions. Il ajoute que sur le sujet des ETF, la Région est un financeur important qui peut de plus agir sur la formation pour donner envie aux jeunes d'accéder à ces métiers dans le respect des pratiques en matière de sécurité.

Le projet de PRFB a ensuite été soumis à l'avis de la CRFB. Avec pour résultat :

Opposition : 1 / Abstention : 0 / Pour : 25

Le projet de PRFB recueille donc un avis favorable de la CRFB, à l'unanimité moins une voix.

Point 2 – Présentation de la structuration de l'interprofession forêt-bois Grand Est

Présentation par M. FRANCE-LANORD (Fibois Grand Est) – cf diaporama

M. GREMILLET remercie et félicite l'interprofession pour le travail de fusion réalisé rapidement pour aboutir à une structure Grand Est forte. Il ajoute qu'une interprofession forte est stratégique pour le Grand Est. Il souligne que l'État et la Région ont besoin d'une interprofession sur laquelle ils peuvent s'appuyer afin de satisfaire l'ambition économique de la filière. Il a une pensée pour Jean MAEGEY, partagée par l'ensemble de l'assemblée.

Point 3 – Point sur les appels à projets de l'ADEME en cours

Présentation par M. BAIG (ADEME Grand Est) – cf diaporama

Point 4 - Présentation du projet de schéma d'aménagement communal concerté d'Urbès (68)

Présentation par M. RICHARD (DRAAF, service régional de la forêt et du bois) – cf diaporama

Mme BOUQUIER demande si le projet est soumis à une évaluation environnementale au cas par cas. M. RICHARD lui répond par l'affirmative.

M. MATHIEU salue l'initiative qu'il juge innovante et permettant de poursuivre la réouverture des paysages. Il reconnaît qu'il s'agit d'un projet exemplaire qui devrait en appeler d'autres. Il pose enfin la question d'un programme concerté à l'échelle du massif, de façon à éviter la démultiplication des dossiers.

M. CHAGNARD prend note de la proposition qui sera étudiée.

La CRFB vote à l'unanimité pour le projet du schéma d'aménagement communal concerté d'Urbès avec les réserves énoncées dans la note de dossier remise à l'amont de la CRFB et explicitées en séance

Point 5 - Présentation du plan d'action régional PPA (peste porcine africaine)

Présentation par M. RICHARD (DRAAF, service régional de la forêt et du bois) – cf diaporama

M. RENAUD indique que les forestiers sont sensibilisés aux risques mais sont inquiets de la perspective d'un arrêt total de toute activité forestière en termes de conséquences économiques et sociales, d'autant plus qu'une crise liée aux scolytes est en cours. Il insiste sur l'importance de prendre des mesures conservatoires dans la zone d'observation rapprochée mais de ne pas négliger la zone en amont du risque sur lesquelles il faut prendre des mesures préventives en réduisant de manière importante la population de sangliers.

M. DESBROSSE estime qu'on n'a pas pris la mesure de la crise. Il précise que le sanglier est victime et non coupable cette dernière. Il signale que les chasseurs collaborent activement avec l'ONCFS pour trouver une solution et rappelle que la filière chasse apporte une contribution économique non négligeable de l'ordre de 199 M d'euros au PIB de la région en faisant travailler 2374 personnes. Il indique qu'une lettre ouverte a été envoyée aux chasseurs hier, sur cette question.

L'ordre du jour étant épuisé, MM. GREMILLET et CHAGNARD remercient l'assemblée pour sa participation aux débats et clôturent la séance.

Ajustements post-CRFB, nouvelle rédaction des paragraphes :

- En IV.3.5 "Faire contribuer activement les acteurs à la maîtrise des populations de sangliers à l'échelle régionale, partie sur l'agrainage :

Dans un objectif de mise en cohérence régionale et de mise en conformité avec les dispositions de la circulaire NKM, il est demandé dans chaque département, de préciser les secteurs ou massifs où la proximité de cultures sensibles nécessite la mise en place d'un d'agrainage de dissuasion des dégâts à ces cultures. Cette réflexion sera menée en s'appuyant sur les préconisations de la fiche action n°4 du PNMS « Définir et encadrer l'agrainage du sanglier ». Elle s'appuiera sur une analyse globale des pratiques agricoles, de la sensibilité des cultures et des périodes associées, des dates de récolte des cultures dans le département, de l'efficacité de la dissuasion pour les cultures concernées..., en lien avec le seuil d'urgence de prélèvement aux 100ha boisés évoqué ci-dessus. Les modalités de cet agrainage, mettant en œuvre des mesures simples, claires, facilement contrôlables seront intégrées dans les SDGC.

Dans ce cadre et afin d'améliorer le contrôle des modalités d'agrainage, l'ensemble des acteurs se fixe comme objectif régional de mettre en place, en département, une convention obligatoire d'agrainage de dissuasion. Cette convention sera établie à minima entre le propriétaire forestier et le détenteur du droit de chasse en promouvant une démarche coordonnée et responsable à l'échelle de massifs, via les structures locales existantes. Cette convention visera à créer une cartographie numérique des circuits d'agrainage, tenant compte des cultures à protéger et conditionnera la possibilité d'agrainer(). A ce titre, les fédérations de chasse assureront la diffusion du modèle départemental de convention. Elles assureront également la réception, le traitement et stockage des conventions signées et des cartes s'y rapportant. Ces données seront mises à disposition de l'administration et de l'ONCFS.*

Modèle de convention proposée par la FRC en Annexe 3.5.

- En IV.4.3. "Élaborer une stratégie et une feuille de route en matière de plantation"

Dans ce sous-type E2, les essences autochtones seront préférées pour les essences objectifs.

ANNEXE
Liste de présence

Membres désignés à l'arrêté préfectoral n°2016-317 du 17 juin 2016	Membres présents ou représentés	Assistaient également
M. le préfet de région ou son représentant	CHAGNARD Sylvestre, directeur régional de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt	KIRCHHOFFER Laurent, chargé de mission (SGARE)
M. le président du conseil régional ou son représentant	GREMILLET Daniel ,vice-président commission agriculture et forêt	BONNIN Anne-Sophie directrice agriculture et forêt (DAF) LAUTH Raphaël, chef du service forêt LEBECQUE Margaux, DAF, service forêt, chargée de mission TEILLET Murielle, DAF, service forêt, gestionnaire RIVASSOUX-LEGRAND Myriam, direction Europe et international, service FEADER, chargée de mission HINSCHBERGER Grégory, direction formation, en charge du COT Grand Est des métiers de la forêt et du bois
M. le directeur régional de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt ou son représentant	CHAGNARD Sylvestre, directeur	WURTZ Isabelle, cheffe du service régional de la forêt et du bois (SERFOB) VIADER Stéphane, adjoint chef de SERFOB RICHARD Hervé chef de pôle gestion forestière durable, SERFOB KARCHER Eric, animation filière, SERFOB
Mme la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant	HUEBER Michel, service transition énergétique logement construction, chef du pôle construction et bâtiments durables	Cécile BOUQUIER
Mme la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ou son représentant	HENRIETTE France, chargée de mission	Cécile NOBS
Mme la présidente de la commission agriculture et forêt du conseil régional ou son représentant	GREMILLET Daniel ,vice-président commission agriculture et forêt	
M. le président du conseil départemental du Bas-Rhin ou son représentant	Excusé	
M. le président du conseil départemental des Ardennes ou son représentant		
M. le président du conseil départemental de la Haute-Marne ou son représentant		
M. le président du conseil départemental des Vosges ou son représentant	Excusé	
M. le président du conseil départemental de la Meuse ou son représentant	Excusé	
Deux représentants des communes forestières	HUMBERT Jean-Claude, président URCOFOR Lorraine GRANDADAM Pierre, président de Communes forestières d'Alsace	MICHEL Jean-Pierre, président URCOFOR Champagne-Ardenne Nicolas Delphine, coordinatrice du comité des communes forestières du Grand Est
M. le président du parc naturel régional de la Montagne de Reims ou son représentant		
M. le président du centre régional de la propriété forestière d'Alsace-Lorraine ou son représentant	OTT Vincent, président CRPF Grand-Est	LEFEUVRE Alain, directeur

Membres désignés à l'arrêté préfectoral n°2016-317 du 17 juin 2016	Membres présents ou représentés	Assistaient également
M. le directeur territorial Alsace de l'office national des forêts ou son représentant	RENAUD Jean-Pierre, directeur territorial Grand Est	JACOMET Edouard, adjoint DT ONF Grand Est
Mme la déléguée interrégionale Nord-Est de l'office national de la chasse et de la faune sauvage ou son représentant	LHOTE Catherine, déléguée interrégionale	
Mme la directrice régionale de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	BAIG Thierry, directeur délégué	
M. le président de la chambre régionale d'agriculture ou son représentant	MATHIEU Jérôme, vice-président	VIEU Anne-Marie, directrice SCHILT Christophe, chef du service valorisation du bois et territoire
M. le président de la chambre régionale de commerce et d'industrie Alsace ou son représentant		
M. le président de la chambre régionale des métiers et de l'artisanat de Lorraine ou son représentant	Excusé	
M. le président de l'union forestière de l'Est	DACLIN Didier, président	
M. le président de l'union de la forêt privée de Champagne-Ardenne	BONHOMME Patrice, président	
M. le président du centre régional de la propriété forestière de Champagne-Ardenne ou son représentant	BONHOMME Patrice, 1 ^{er} vice-président CRPF Grand Est	
M. le président de la coopérative forestière Forêts et Bois de l'Est ou son représentant	JACQUET Alain ; directeur	BÖHM Frédéric, directeur de COSYLVAL
M. le président des entrepreneurs des territoires de Lorraine ou son représentant		
M. le gérant de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée Arnaud MICHAUT ou son représentant	MICHAUT Arnaud, gérant	PAILLEREAU Didier, représentant régional EFF
M. le représentant régional du syndicat national des pépiniéristes forestiers	Mme WINNINGER Isabelle	
M. le président de la scierie SIAT-BRAUN (Urmatt) ou son représentant	SIAT Philippe, président	
M. le gérant de la scierie COLLIGNON (Ervy-le-Châtel) ou son représentant		
M. le responsable achats bois de la société UNILIN (Bazeilles) ou son représentant	HINDERSCHID Christian	
M. le gérant de la société Escaliers SOMME (Dieuze) ou son représentant		
M. le président de la société Charpente HOUOT (Sainte-Marguerite) ou son représentant		
M. le président de la fédération interprofessionnelle FIBOIS-Alsace ou son représentant	FRANCE-LANORD Thierry, président préfigurateur Fibois Grand Est	JUNG Sacha, directeur de FIBOIS Grand Est LEGROS Gwendoline, adjointe au directeur de FIBOIS Grand Est
M. le président du groupement syndical des négociants de bois de chauffage d'Alsace ou son représentant		
M. le représentant régional de la FGTA-FO		
M. le représentant régional de la FNAF-CGT		
M. le représentant régional de la FNAF-CFDT	SIEFFER Thierry	
M. le président du comité régional de Lorraine de la randonnée pédestre ou son représentant		
M. le président de l'association Alsace-Nature ou son représentant	KLEIN Patrick	
M. le président de l'association Naturalistes de Champagne-Ardenne ou son représentant		
M. le président du conservatoire d'espaces naturels de Lorraine ou son	LEMBKE Manuel, chargé de mission	

Membres désignés à l'arrêté préfectoral n°2016-317 du 17 juin 2016	Membres présents ou représentés	Assistaient également
représentant		
M. le président de la fédération régionale des chasseurs de Lorraine ou son représentant	DESBROSSE Jacky, président de la fédération régionale des chasseurs du Grand Est	URBANIAC Christophe, directeur de la fédération régionale des chasseurs du Grand Est
M. Erwin DREYER, président du centre de Nancy-Champenoux de l'institut national de la recherche agronomique (INRA), au titre de la recherche ;		
M. Jean-François LAIBE, président du centre régional d'innovation et de transfert de technologie (CRITT) bois, au titre de l'innovation et du transfert de technologie		
M. Pascal TRIBOULOT, pilote du campus des métiers et des qualifications bois, directeur de l'école nationale supérieure des technologies et industries du bois (ENSTIB), au titre de l'enseignement et de la formation professionnelle	TRIBOULOT Pascal	
M. Dominique WEBER, président de l'union nationale des industries françaises de l'ameublement (UNIFA), président-directeur-général de Weber-Industries, au titre de l'ameublement		
M. Yves BAILLY, membre du bureau de l'union française des industries des cartons, papiers et celluloses (COPACEL), président-directeur-général de Norske Skog Golbey, au titre de la production de pâte à papier		